



14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 437 | De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social | | Ministère attributaire > Travail |
| Rubrique >travail | Tête d'analyse >politique et réglementation | Analyse > orientations. |
| Question publiée au JO le : 03/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 14/01/2014 Date de renouvellement : 09/09/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le changement attendu au sein de ce ministère. Alors que, le 15 novembre 2011, nous apprenions du précédent gouvernement l'ajout d'une journée de carence supplémentaire pour tous en cas de maladie, il lui demande s'il compte revenir sur ce recul. Par ailleurs, alors qu'en 1972, les plus gros salaires gagnaient vingt fois plus que les plus bas alors qu'aujourd'hui ils en gagnent deux cents trente fois plus, il lui demande s'il compte proposer au Parlement de légiférer pour encadrer les salaires dans toutes les entreprises, pour que les salaires soient compris dans une fourchette de un à vingt. Enfin, il lui demande si les vingt milliards de non-paiement de cotisations à l'assurance maladie par le patronat et l'État seront régularisés.